

Eu Ensemble

ACTUALITÉ | CADRE DE VIE | ÉDUCATION | SPORTS | CULTURE | PATRIMOINES



EXPOSITIONS, CONCERTS, SPECTACLES...

VIVE L'ÉTÉ À EU !

JEUNESSE

Un projet collectif et humain
avec l'IME

Grand concert
avec l'Orchestre à l'école

CADRE DE VIE

La nature s'invite au pied
des immeubles

Valorisation d'une friche
périurbaine

CULTURE

Deux expositions exceptionnelles
à la Chapelle et à la Collégiale

Des concerts dans le jardin
du château



Agir pour une ville solidaire, préparer demain

Edito

Chères Eudoises, chers Eudois,

Depuis 2020, avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons fait le choix d'une gestion honnête, responsable et profondément humaine. Dès le début du mandat, nous avons dû faire face à des défis lourds : une situation financière fragile, une crise sanitaire inédite, puis l'inflation et l'explosion des coûts de l'énergie. Malgré tout, nous n'avons jamais cessé d'agir :

Parce que nous avons redressé les finances de la ville sans sacrifier l'essentiel. Nous avons investi dans le quotidien, réparé ce qui devait l'être, lancé les projets qui préparent l'avenir. Nous avons écouté, accompagné, soutenu. Et toujours, nous l'avons fait dans un esprit de justice sociale et de proximité.

Parce que nous savons que derrière les chiffres, il y a des vies. Des habitants qui attendent de leur commune qu'elle soit protectrice, solidaire et ambitieuse. Une ville qui aide ses jeunes à s'épanouir, qui soutient les plus fragiles, qui soutient les associations, qui préserve son environnement et fait vivre le lien entre toutes les générations.

Parce qu'aujourd'hui malgré les contraintes, notre détermination reste intacte. Nous refusons de renoncer. Oui, les défis sont immenses, mais nous voulons continuer à les relever avec vous, et pour vous. Notre ambition est claire : une ville plus juste, plus vivante, plus unie.



C'est pourquoi, avec confiance mais humilité, avec surtout une conviction profonde, notre équipe portera à nouveau devant vous son engagement en 2026. Pour poursuivre ce que nous avons mis en œuvre. Pour aller plus loin. Et surtout pour continuer à faire d'Eu une ville humaine et bienveillante, tournée vers l'avenir.

Michel Barbier,
Maire de la ville d'Eu

Vers un rallumage partiel de l'éclairage public

Le 6 septembre 2022, par délibération, la majorité des élus décidait d'interrompre l'éclairage public de 23h à 5h pour favoriser la maîtrise des consommations d'énergies. Le 24 juin 2025, lors de la réunion de conseil municipal, Sébastien Godeman, adjoint en charge du cadre de vie, encouragé par la baisse du coût de l'électricité, a proposé de revoir l'extinction de l'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, **à l'unanimité**, que l'éclairage public serait interrompu la nuit de 24h00 à 4h30, à partir du 15 juillet 2025, sur toute l'année, soit 1h30 supplémentaire d'éclairage.



Sommaire

- | | | | |
|-------|--------------|-------|-----------------------------|
| 3 | Santé | 13-16 | Culture |
| 4-7 | Cadre de vie | 17 | Citoyenneté |
| 8-9 | Jeunesse | 18 | Actualité |
| 10 | Sport | 19 | Tribunes d'expression libre |
| 11-12 | Patrimoine | 20 | Les archives |

Bulletin d'informations municipales

Diffusé gratuitement.

Reproduction et vente interdites.

Éditeur : Mairie d'Eu.

Directeur de la publication : Michel BARBIER, Maire.

Crédits photos : Mairie d'Eu (Communication, Patrimoines, Techniques, Musée Louis-Philippe), Pixabay, Unsplash, Adobe Stock.

Impression : IC4

Tirage : 4.500 exemplaires.

UNE OFFRE DE SOINS SPÉCIALISÉS AU COEUR DU TERRITOIRE



Labellisé Hôpital de Proximité, l'hôpital d'Eu propose depuis plusieurs années une large palette de consultations spécialisées, au plus près des habitants du territoire. Pourtant, cette offre de soins reste encore insuffisamment connue du grand public. Situé au cœur de la ville d'Eu, l'établissement souhaite, par cette offre de proximité, faciliter l'accès aux soins spécialisés et garantir un suivi médical de qualité, sans éloignement géographique.

une prise en charge pluridisciplinaire

L'hôpital d'Eu propose un éventail de consultations spécialisées qui répond à de nombreux besoins de santé. On y trouve notamment des consultations en :

- addictologie, pour accompagner les patients dans une prise en charge globale des addictions (alcool, tabac, drogues, etc.) ;
- chirurgie digestive et chirurgie orthopédique, pour des pathologies nécessitant un suivi chirurgical spécialisé ;
- endocrinologie, particulièrement précieuse pour les troubles hormonaux, le diabète ou les maladies de la thyroïde ;
- médecine du sport, pour les sportifs amateurs ou professionnels confrontés à des blessures ou pathologies liées à leur activité physique ;
- rhumatologie, en réponse aux douleurs articulaires, maladies inflammatoires chroniques ou ostéoporose ;
- neurologie, pour le diagnostic et le suivi de troubles neurologiques comme les migraines chroniques, les AVC ou les maladies neurodégénératives ;
- ORL (oto-rhino-laryngologie) et urologie, disciplines essentielles pour les pathologies touchant les oreilles, le nez, la gorge ou le système urinaire ;
- post-urgence, une offre précieuse pour le suivi des patients sortis des urgences, évitant ainsi les ruptures de parcours de soins.

Cette offre de proximité, qui s'appuie sur un plateau technique adapté, permet aux patients d'être pris en charge plus rapidement, avec des délais d'attente souvent plus courts que dans les centres urbains. C'est également un réel avantage pour les personnes âgées, les familles ou les personnes à mobilité réduite qui peuvent éviter de longs déplacements.



Enfin, cette proximité n'est pas seulement géographique, elle est aussi relationnelle et organisationnelle. En permettant une intégration précoce des patients dans un parcours de soins pluridisciplinaire, l'hôpital favorise une prise en charge coordonnée, préventive et continue.

Ce lien direct avec les patients permet également :

- de créer un climat de confiance,
- de mieux les informer sur leurs pathologies et leurs traitements,
- de les accompagner dans leurs démarches de santé.

L'hôpital d'Eu travaille en lien avec les médecins généralistes du territoire, les autres établissements de santé et les professionnels libéraux pour garantir un suivi coordonné. En tant qu'hôpital de proximité, il peut jouer un rôle central dans l'orientation des patients vers les structures adéquates si nécessaire, tout en assurant un suivi local chaque fois que possible.

des capacités d'hospitalisation adaptées

L'hôpital d'Eu dispose de :

- 18 lits de médecine, pour des hospitalisations de courte durée liées à des pathologies médicales courantes ou chroniques,
- 17 lits en soins médicaux de réadaptation (SMR), permettant un retour à l'autonomie après une hospitalisation, une chirurgie ou une affection médicale grave.

Ces unités complètent l'offre de consultations et permettent de prendre en charge les patients dans des conditions de proximité. L'hôpital met également en place des soins palliatifs, en lien avec les équipes spécialisées, pour accompagner les patients en fin de vie et soutenir leurs proches.

Des nouvelles de la reconstruction du Centre hospitalier d'Eu

Le projet avance ! Les professionnels de l'hôpital ont été associés via des comités techniques, et plusieurs ajustements ont été actés sur les différents services : sanitaire (médecine, rééducation, urgence, soins palliatifs), médicosocial (EHPAD), administratif, technique et logistique.

Des réunions ont eu lieu avec les élus, les services d'incendie et de secours, les concessionnaires de réseaux, et une étude sur l'impact routier est en cours.

Les plans locaux d'urbanisme d'Eu et d'Étalondes ont reçu un avis favorable pour leur modification. Le dépôt du permis de construire est prévu à l'automne 2025. Le début des travaux doit intervenir en 2026 au Mont-Vitôt.



Aménagements du quartier Saint-Laurent

QUAND LA NATURE S'INVITE AU PIED DES IMMEUBLES

Dans une démarche alliant cadre de vie, écologie et lien social, les services techniques de la ville d'Eu, en partenariat avec le bailleur social SEMINOR, ont récemment achevé un projet d'aménagement des espaces extérieurs autour de plusieurs immeubles.

L'un des aménagements les plus marquants est sans doute la création d'un verger partagé. Des pommiers, poiriers et pruniers ont été plantés pour offrir, à moyen terme, des fruits aux habitants et favoriser la biodiversité en attirant oiseaux et pollinisateurs. Autre originalité du projet : la plantation de deux lignes de vignes.

un parc à moutons : écopâturage et convivialité

Pour l'entretien de certaines zones enherbées, un parc à moutons a été aménagé. Cette pratique d'écopâturage permet de limiter l'usage des tondeuses thermiques, de réduire les nuisances sonores, et de sensibiliser les habitants – notamment les enfants – à des pratiques de gestion durables.

un terrain de pétanque repensé

Dans une logique de réorganisation de l'espace, le terrain de pétanque a été transféré dans une zone plus adaptée, à la fois plus calme et plus accessible. Cet espace, très apprécié des habitants, conserve ainsi toute sa convivialité tout en s'intégrant mieux dans la nouvelle trame paysagère.

Enfin, l'installation de jeux pour enfants complète cet aménagement global. Ces équipements ont été pensés pour favoriser la mixité d'usages : lieu de détente pour les familles, espace de rencontre pour les générations, ils contribuent à redonner une âme collective aux pieds d'immeubles souvent perçus comme anonymes.

Ce projet, réalisé par les services techniques avec l'aide financière de SEMINOR, est un bel exemple de rénovation verte. Les locataires sont déjà nombreux à saluer la transformation : un nouvel usage des espaces communs et un meilleur cadre de vie.

Abattage de deux érables cinquantenaires

UNE DÉCISION RAISONNÉE POUR LA SÉCURITÉ

Deux érables, âgés d'au moins une cinquantaine d'années, ont récemment été abattus sur la place du GI de Gaulle. Cette décision, bien que toujours délicate, a été prise pour des raisons sanitaires et de sécurité publique.

Le premier arbre présentait des signes visibles de forte dégradation : la quasi-totalité de l'écorce manquait sur une face du tronc, laissant apparaître un décollement préoccupant. Cette zone abritait une prolifération d'insectes, accélérant le dépérissement de l'arbre. La descente de cime observée – c'est-à-dire la formation progressive de bois mort à partir du sommet – confirmait son état de déclin.

Le second arbre, en apparence plus sain, montrait une fissure nette sur le tronc, ainsi que des nécroses importantes sur sa face Ouest. Là encore, une descente de cime était visible. L'abattage a révélé un cœur brunâtre, signe clair de début de pourrissement interne.

un environnement défavorable à leur développement

Ces érables avaient été plantés sur une ancienne route. Leurs systèmes racinaires étaient emprisonnés dans un socle en pavés, empêchant leur bon développement. Cela fragilisait d'autant plus leur stabilité et leur santé. De plus, la chute régulière de branchages morts posait un risque réel pour les piétons et les véhicules à proximité. Une vigilance maintenue sur les autres sujets



Deux autres érables, situés à proximité, montrent des signes similaires de dépérissement. Un suivi attentif est en cours, et leur abattage pourrait s'avérer nécessaire à court terme. Rappelons que cet espace est fréquenté et que la sécurité de chacun reste une priorité.

PIÉTONS, ON LÈVE LES YEUX AUTOMOBILISTES, ON LÈVE LE PIED !

Les masques à la visibilité sont très souvent avancés parmi les causes d'accidents sur des passages piétons. A ce titre, deux traversées sont identifiées comme dangereuses sur la commune d'Eu : au Vert Bocage, la traversée du boulevard Victor Hugo au bas de la rue du Mont Vitot, et boulevard Faidherbe, entre les rues de la Teinturerie et de l'Isle. Ces passages pour piétons sont implantés respectivement en sortie de courbe et au débouché d'une section masquée de voie verte ; il est donc important d'alerter les automobilistes de façon dynamique qu'un piéton, voire un cycliste, s'apprête à traverser sur ces zones à faible perceptibilité.

La nécessité de renforcer la signalisation tient également aux facteurs humains, en particulier les non-respects de priorités, mais aussi l'inattention, très fréquente chez les jeunes et très jeunes qui représentent une forte part des usagers sur les deux passages piétons concernés (élèves du collège Louis-Philippe pour l'une, parents et enfants qui se rendent à l'école Primevère et/ou à la halte-garderie « Les Lutins » pour l'autre).

En conséquence, des kits de sécurisation vont être installés dès cet été sur les traversées dangereuses : il s'agit de systèmes de détection des piétons ou cyclistes, avec ou sans action de leur part (selon les configurations : bouton poussoir, radar et détecteur de mouvement) placés des deux côtés de la voie. Dès qu'un usager sera détecté, le danger sera signalé aux automobilistes de façon visible et dynamique sur des panneaux réglementaires qui seront maintenus activés pendant 25 secondes après la fin de détection afin de laisser le temps aux piétons de traverser.



VALORISER UNE FRICHE PÉRIURBAINE

Avec la requalification du terrain synthétique du stade Franchet, la réhabilitation de la friche de l'ancienne station d'épuration est le deuxième dossier eudois retenu au titre du contrat de territoire négocié par la CCVS avec le département et la région. Pour le second projet, il s'agira de développer la trame verte et bleue et de contribuer aux continuités écologiques entre la Bresle et le versant boisé de la vallée. Pour ce faire, un espace d'accueil pour la biodiversité sera créé, basé sur la présence d'une mare et d'un espace humide de transition, le tout jouxtant une parcelle boisée (aulnes et saules) en conservation sans entretien, refuge de nombreuses espèces coutumières des milieux humides.

Cet espace renaturé sera également l'occasion d'aménager un sentier didactique, cheminant à la découverte de la faune, de la flore et des enjeux environnementaux.

La friche de l'ancienne station d'épuration eudoise est située à l'interconnexion de deux des principales voies vertes du territoire : le chemin entre Verre et Mer et le chemin vert du Petit Caux. Profitant de cette implantation stratégique, le projet prévoit de réaliser une aire de service vélo, associant un espace repos-détente avec un bloc sanitaire pour les usagers des deux voies douces, ainsi que différents modules de service/réparation à destination des cyclistes.



LE STATIONNEMENT ALTERNÉ MAINTENU

Le 17 juin 2025, une réunion de quartier s'est tenue rue Bergonié à l'initiative des riverains, en présence d'une vingtaine d'habitants, afin d'échanger sur les difficultés liées au stationnement, notamment lors des changements de côté les 1^{er} et 16 de chaque mois.

Plusieurs décisions ont été prises collectivement, en concertation avec les participants et les services concernés :

Le principe du stationnement alterné est maintenu dans la rue. Pour améliorer le respect de cette règle, une signalisation spécifique va être installée. Ces panneaux rappelleront les obligations de changement de côté, permettant ainsi à la Police Municipale d'intervenir plus efficacement en cas d'infraction. Une commande des panneaux est en cours.

Un courrier signé du maire sera adressé aux résidents de l'immeuble situé au 32 rue Docteur Bergonié. L'objectif est de les inciter à utiliser leur parking intérieur afin de limiter la saturation de la voirie.

Réorganisation du ramassage scolaire

À partir de septembre, le ramassage scolaire sera déplacé sur l'avenue Branly.

- L'arrêt situé à côté du 10 bis (côté Eu) sera remonté en haut du chemin reliant les deux rues.
- L'arrêt situé face au n°37 (côté Tréport) sera repositionné au niveau des containers situés sur l'avenue Branly (côté Tréport).

La société de transport s'est montrée favorable à cette nouvelle organisation. Le service compétent du Département sera informé en conséquence.

Sécurité routière et cadre de vie

Plusieurs autres mesures d'amélioration ont été décidées :

- Des rappels au sol de la limitation de vitesse à 30 km/h seront réalisés.



- Deux passages piétons seront tracés sur toute la longueur de la rue, bien qu'ils ne soient pas obligatoires en zone 30.
- Les trous sur les trottoirs et la chaussée seront rebouchés pour sécuriser les déplacements.
- Enfin, l'arbuste jaune situé dans le massif au bas de l'intersection rue Déménitroux / avenue Branly sera déplacé pour améliorer la visibilité.

Cette réunion a témoigné d'une dynamique constructive entre les habitants et les élus, dans un esprit de dialogue et d'amélioration du cadre de vie. Le suivi de ces actions sera assuré dans les prochaines semaines, en lien avec les services techniques de la commune.

Les empochements de verdure

Une respiration nécessaire en centre-ville

Face aux défis du changement climatique, les villes repensent leur aménagement. L'un des dispositifs simples et efficaces pour rendre l'espace public plus agréable est la création d'empochements de verdure dans les rues, notamment en centre-ville.

Ces petites ouvertures végétalisées – plates-bandes, jardinières, mini-parcs ou fosses d'arbres élargies – permettent de rompre la monotonie minérale des rues tout en apportant de multiples bénéfices.



D'abord, sur le plan environnemental, ces zones végétalisées contribuent à rafraîchir l'air en période de forte chaleur, grâce à l'évapotranspiration des plantes. Elles améliorent aussi l'infiltration des eaux pluviales, réduisant les risques de saturation des réseaux et d'inondations. Enfin, elles favorisent la biodiversité urbaine en créant des micro-habitats pour les insectes et les oiseaux.

Ces poches de verdure rendent aussi les rues plus accueillantes pour les piétons, et offrent une valeur ajoutée au patrimoine bâti qu'elles valorisent. Plusieurs empochements viennent d'être créés dans la deuxième moitié de la rue Paul Bignon.

Les buis sous attaque

La pyrale toujours présente

Depuis plusieurs saisons, les buis de la commune subissent les assauts répétés de la pyrale du buis, un papillon originaire d'Asie dont les chenilles peuvent dévorer intégralement le feuillage en quelques jours.

Le Jardin à la Française et la Cour d'Honneur ne sont pas épargnés par cette invasion. Malgré les soins prodigués régulièrement, les attaques restent fréquentes et nécessitent une vigilance constante. Des traitements adaptés ont été mis en place :

- Le 28 avril, une pulvérisation au *Bacillus thuringiensis*, un traitement biologique ciblant les chenilles, a été effectuée.
- Le 27 mai, un arrosage au Nutribio 4-3-6, un engrais organique, a été réalisé pour renforcer la vitalité des buis.
- Des pièges à phéromones ont également été installés. Ces dispositifs permettent de détecter et de limiter la population de papillons mâles.



Merci de ne pas toucher à ces pièges, même s'ils peuvent sembler anodins. Ils sont essentiels au suivi sanitaire des plantations.

Les agents des espaces verts sont également intervenus sur d'autres zones sensibles, notamment aux abords de la collégiale et de l'Hôtel-Dieu, où des buis ornementaux subissent les mêmes attaques.

EN URBA, ON NE FAIT PAS N'IMPORTE QUOI !

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux (cf infographie).

Plusieurs réglementations sont alors consultées :

• Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU est un document de planification urbaine qui a pour objectif de prévoir et d'organiser la ville de demain. Il oriente l'aménagement du territoire, en définissant les usages du sol et les possibilités de construire sur chaque terrain.

Le PLU de la ville a été approuvé en Conseil municipal le 28 juin 2013. Il se compose de 8 zones urbaines, 3 zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles. Vous trouverez sur le site internet de la ville les règles applicables aux différentes zones. Pour connaître votre zone, vous pouvez-vous rendre sur : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>.

• Le Plan de prévention des risques naturels (PPRN)

Le PPRN est un document d'urbanisme réalisé par les services de l'État qui permet d'identifier les risques prévisibles qui constituent une menace pour la population et les biens, de délimiter les zones exposées. En complément du PLU, il faut se référer à son règlement qui selon la zone peut contraindre à des mesures de protection des risques (ex : clôture ajourée ; surélévation des constructions...)

Le PPRN dont relève la ville d'Eu est celui de la Basse Vallée de la Bresle, il a été approuvé par les Préfectures de la Somme et de la Seine Maritime par arrêtés préfectoraux du 26 août 2020 et du 3 novembre 2020.

• Le périmètre des abords des monuments historiques

La ville d'Eu, riche de son patrimoine culturel, détient plusieurs

sites et bâtiments classés au titre des monuments historiques : Les demandes d'autorisation de travaux en abords de monuments historiques (MH) sont soumises dans leur grande majorité à l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF) qui « s'assure du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant. » dans le respect du code du patrimoine.

A titre informatif, l'ABF réalise une permanence mensuelle dans les locaux de la CCVS.

Avant tous travaux, il est donc important de se renseigner sur le PLU, le PPRN, et le périmètre MH afin de connaître les différentes règles s'appliquant à la parcelle.

Les travaux, même de faible importance, effectués sans autorisation peuvent entraîner des sanctions pénales, civiles et administratives : amende, démolition, remise en état des lieux...

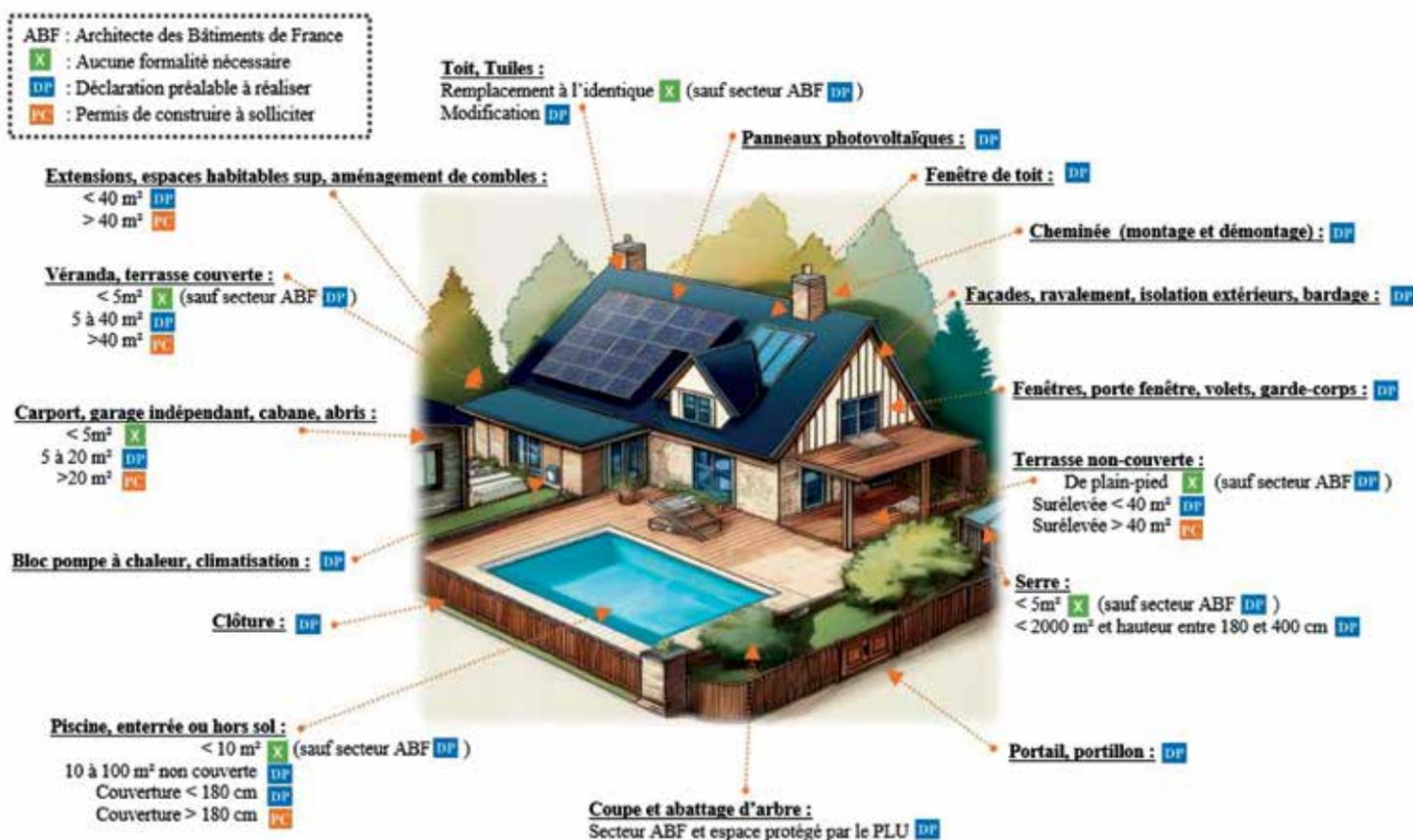
Un architecte doit être obligatoirement sollicité pour la création ou la modification de constructions portant la surface à plus de 150 m², ainsi que pour les demandes présentées par une personne morale. Vous devrez afficher votre autorisation sur un panneau pendant toute la durée de vos travaux et respecter un délai de recours de 2 mois avant de les commencer.

AUCUN CHANTIER NE PEUT Y DÉROGER.

Toutefois, la ville reste confrontée à l'étonnement des personnes qui ignorent ou disent ignorer les règles élémentaires de déclaration de travaux.

Il est à noter que si des travaux sont réalisés sans autorisation, les services de la mairie le constatent, dressent un procès-verbal et l'adressent au Procureur de la République. Celui-ci décide alors de la suite à donner : la remise en l'état initial peut être imposée.

Pour toute information, conseil ou demande, le service urbanisme et aménagement de territoire vous accueille tous les jours sans rendez-vous : urbanisme@ville-eu.fr



UN GRAND CONCERT DE FIN D'ANNÉE



Avec le concert de fin d'année, les élèves de l'école Brocéliande et de l'Orchestre à l'école ont offert le 24 juin un magnifique moment de partage et d'émotion. Résultat d'une coopération étroite entre les enseignants de l'école et l'école municipale de musique, ce spectacle a fait alterner chœurs, percussions corporelles, morceaux par pupitres, tutti : chaque partie menée de main de maître par des enseignants passionnés, bienveillants et charismatiques, brillamment interprétée par des enfants attentifs, les yeux rivés sur leurs chefs d'orchestre... avant qu'ils ne brillent de joie au moment des applaudissements et de la « standing ovation » !

Un grand bravo à tous les musiciens en herbe, aux professeurs de l'école Brocéliande et de l'école municipale de musique pour ce travail collectif et ce résultat si époustoufflant. Merci aux bénévoles des écoles qui coordonnent tout cela. Et merci au parents venus si nombreux pour les encourager !

FINALISTES AU CONCOURS DE MATHS



Pour la seconde année consécutive, l'école Brocéliande a brillé au concours académique de Mathématiques. Les CM2 de Mme Borgne, Mme Ledue et Mr Borgne ainsi que quelques sixièmes de Mr Dupont du collège Louis Philippe de Eu ont constitué un groupe uni afin de résoudre quelques énigmes mathématiques. Après avoir été sélectionnés par écrit, ils se sont rendus à l'université des sciences et technologies du Madrillet avec d'autres écoles et collèges normands de Rouen, du Havre, de Saint Saire, du Neubourg... pour la finale !

Un pavage géométrique d'un mètre carré était attendu pour chaque équipe ; puis 4 défis étaient à résoudre dans un temps limité. Et ce n'était pas si simple pour de jeunes têtes pensantes ! Pour exemple « un ballon de football est formé de 12 pentagones réguliers et de 20 hexagones réguliers maintenus entre eux par des coutures. Les côtés mesurent 4.5 cm. Quelle est la longueur totale des coutures ? »

Les élèves ont fait la fierté de leurs professeurs qui les ont vus coopérer, réfléchir, s'entraider et confronter leurs idées. Bravo à eux pour cette belle 3ème place !

UNE JOURNÉE MÉMORABLE À PARIS POUR NOS JEUNES ENGAGÉS !

Le mercredi 21 mai 2025, les membres des Conseils Municipaux des Jeunes (CMJ) de la Ville d'Eu et du Tréport ont eu la chance de vivre une journée exceptionnelle à Paris, aux côtés d'élus et de représentants de l'Association des Anciens Marins du Tréport, Eu, Mers-les-Bains et Flocques.

Au programme :

- Visite du Mémorial des Martyrs de la Déportation
 - Découverte du Musée National de la Marine
 - Participation solennelle à la cérémonie du Ravivage de la Flamme du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe
- Une journée riche en émotions, en histoire et en transmission de mémoire. Bravo à nos jeunes pour leur engagement citoyen et leur attitude exemplaire tout au long de cette sortie. Un grand merci à tous les accompagnateurs et partenaires ayant rendu cette journée possible.



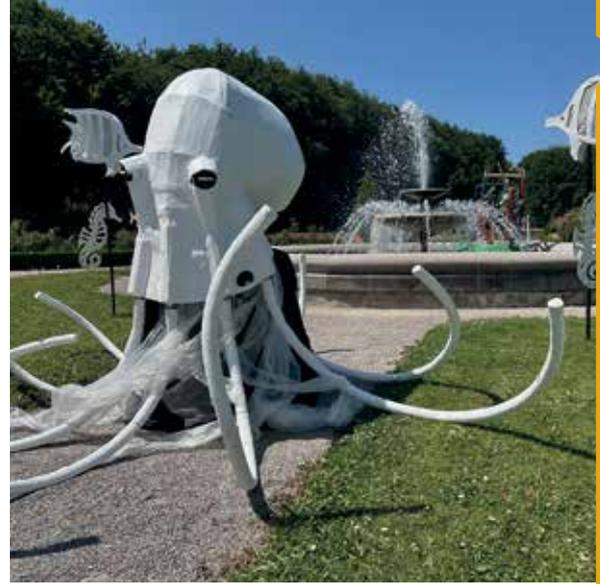
Exposition « C'est encore Loin la Mer »

UN PROJET COLLECTIF ET HUMAIN



Michel Barbier était le jeudi 19 juin aux côtés de Séverine Belleville, directrice de l'IME la Busine, pour inaugurer l'exposition « C'est encore Loin la Mer », fruit d'un projet collectif, ambitieux et profondément humain.

Rappelant que ce projet avait permis de faire dialoguer des élèves de l'école Brocéliande, des collèges Louis Philippe d'Eu et Rachel Salmona du Tréport, des jeunes du centre social l'Ancre, des jeunes accompagnés du PEP2S, enseignants, éducateurs, accompagnateurs », la directrice de l'Institut médico-éducatif s'est réjouie que les 13 jours de rencontres et de créations animés par



l'association artistique « la Cabane » aient surtout donné corps à une véritable inclusion, une rencontre de l'autre dans ce qu'il a d'unique, de riche et non d'obstacle.

Partenaire privilégié de ce projet, Michel Barbier, maire de la ville d'Eu, a dit sa joie et son émotion de découvrir cette exposition, « fruit d'un travail de création mené dans une coopération remarquable qui s'intègre en tout point dans la politique culturelle que la municipalité mène en direction notamment des plus jeunes et des scolaires en particulier ».

Une partie de l'exposition est à découvrir jusqu'au 20 juillet 2025 dans le jardin du château.

TRAVAILLER ENSEMBLE SUR LE PEDT



Agents municipaux, élus, personnels de l'Education Nationale et de la CAF, membres d'associations... Une trentaine de personnes se sont retrouvés le 18 juin 2025 pour un premier comité technique du Projet Educatif du territoire.

L'idée de cette rencontre ? Mieux travailler ensemble en abordant différentes thématiques :

- La petite enfance
- Les actions, de la maternelle au lycée
- Les temps périscolaires et le plan Mercredi
- La co-construction comment être efficace ?

Enrichissante et constructive, cette première rencontre a permis de cartographier les actions programmées de 2024 à 2027, d'identifier certains freins et d'imaginer des perspectives au delà de 2027.

Ecole Brocéliande

SAVOIR ROULER À VÉLO

Rouler à vélo, ça s'apprend ! Comme ils le font chaque année, trois policiers municipaux, formés aux interventions sur la sécurité routière, ont durant le mois de juin, dispensé des cours pratiques et théoriques aux élèves de CM1 et de CM2 de l'école Brocéliande.

Le Savoir Rouler à Vélo, mise en place par l'Education Nationale, permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour leur entrée au collège.

Après avoir acquis les fondamentaux dans la cour de l'école et sur le city stade (équilibre, risques routiers, code de la route...), les élèves ont validé leur «Savoir rouler» lors d'une sortie vélo qui leur a fait parcourir plus de 30 kms sur le chemin entre Verre et Mer. A cette occasion, les bénévoles du COB ont encadré la sortie tandis que la police municipale en assurait la sécurité.



Fête du sport

6 septembre 2025



STADE HENRI FRANCHET

NOMBREUSES ACTIVITÉS GRATUITES
10H À 18H

A L'ÉCOUTE DE SES PUBLICS

Les visiteurs peuvent venir dans un musée pour de multiples raisons. En plus de son public touristique, le Musée Louis-Philippe tente de toucher d'autres visiteurs et de manière différente. Il propose ainsi une nouvelle aide à la visite grâce à l'application Wivisites. Téléchargeable gratuitement sur le téléphone portable des visiteurs, cette dernière permet de découvrir les salles du musée à travers un commentaire audio et des images.

Cet outil sera enrichi très prochainement par deux nouveaux parcours, un destiné plus particulièrement aux enfants, l'autre destiné à découvrir l'ancien domaine royal.

Le printemps 2025 a permis au musée d'accueillir de nombreux groupes scolaires. Un des points d'orgue de ce mouvement a été la dernière Nuit des Musées. Pour cette 21^e édition, le Musée Louis-Philippe et l'école Robert Gignon de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly ont travaillé ensemble dans le cadre de l'opération « La classe, l'œuvre ». Les élèves ont participé à plusieurs ateliers pédagogiques tout au long de l'année, animés par le médiateur culturel du musée. La découverte des collections s'est ainsi appuyée sur des visites du musée mais également sur des séances en classe. En explorant différentes techniques artistiques, les élèves ont pu créer leurs propres œuvres d'art qui ont été exposées lors de cette nuit des musées.

Cette édition a été enrichie par la participation d'écoles d'Italie, d'Espagne et de Turquie qui ont rejoint la démarche de l'école Robert Gignon grâce au dispositif eTwinning, une initiative de la Commission européenne qui encourage les coopérations entre les écoles européennes.

Mercure au coeur de l'exposition "Par tous les dieux !"

Quelques très belles pièces découvertes à Briga - dont l'exceptionnelle statuette du dieu Mercure en argent - sont actuellement exposées au Musée de Normandie - Château de Caen dans le cadre de l'exposition « Par tous les dieux ! ».

Découverte en 2007 dans la cella d'un petit temple (fanum), cette œuvre rare, datée de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. – début du I^{er} siècle ap. J.-C., témoigne de la place éminente qu'occupait Mercure dans



le panthéon gallo-romain local. Dieu protecteur du commerce, des marchands et messager des dieux, Mercure incarne la fusion des croyances romaines et celtiques, au cœur d'une région riche en traditions spirituelles.

L'exposition propose un parcours au sein de la Normandie gallo-romaine, de Briga à Vieil-Évreux en passant par Vieux-la-Romaine, où la statuaire prend la parole. Par tous les dieux ! invite le visiteur à découvrir comment les habitants de la Gaule romanisée ont façonné un panthéon à leur image, mêlant influences méditerranéennes et traditions autochtones. Une exposition où les visages divins de l'Antiquité semblent s'éveiller sous nos yeux, rappelant que, qu'ils soient célestes, marins ou souverains des Enfers, les dieux n'ont rien perdu de leur pouvoir d'envoûtement.

L'exposition est à découvrir jusqu'au 28 septembre 2025 dans les salles du Rempart du château de Caen.



La médiation culturelle au musée, c'est aussi tenter de toucher autrement les potentiels visiteurs. Madame Louise Bulcourt, de l'atelier peinture et sculpture de Mers-les-Bains, a ainsi souhaité que ses élèves puissent venir trouver l'inspiration au musée. Équipés de leurs carnets et de leurs crayons, ces derniers ont pu croquer par exemple les vitraux dessinés par Viollet-le-Duc ou la berline du roi Jean V de Portugal.

Informations pratiques

Ouverture de 10h à 12h et de 14h à 18h.
Fermeture de la billetterie à 11h30 et 17h30.
Le musée est fermé le mardi toute la journée et le vendredi matin.

Tél : 02 27 28 20 76 ou 02 35 04 10 14

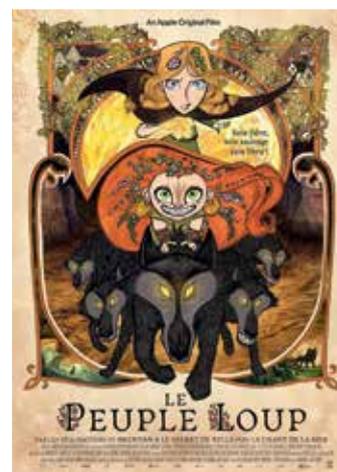
Courriel : chateau-musee@ville-eu.fr

Site archéologique BRIGA

Une séance de ciné en plein air

Retenez la date du 16 août ! Pour sa cinquième édition, le service archéologique vous propose une séance nocturne de cinéma plein air (21h) avec le film d'animation « le peuple loup » et son traditionnel concert (19h) avec « Les brailleurs de tubes populaires » en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime, la Fédération des Archéologues du Talou et des Régions Avoisinentes et le Festival du Film d'Animation des Villes Soeurs.

Buvette et restauration sur place.



VISITES GUIDÉES

Des visites guidées du site archéologique sont organisées en juillet et en août, du lundi au samedi (sauf les jours fériés) à 10 h et à 14h.

Le prix de la visite a été fixé à 6 euros pour les adultes et à 3 euros pour les enfants de moins de 16 ans.

Tél. 09 63 43 26 81

MISE EN LUMIÈRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Pour la 42^e édition, les Journées Européennes du Patrimoine seront consacrées au patrimoine architectural, qui façonne nos paysages et notre mémoire culturelle. Selon la définition de l'Académie française, l'architecture est « l'art de construire, de disposer ou d'orner des édifices ». Le thème de cette année mettra ainsi l'accent sur les réalisations artistiques et techniques de l'architecture qui, au-delà de leurs fonctions et usages qui évoluent au cours des temps, constituent souvent un point de repère important tant du point de vue de l'histoire locale, nationale et européenne que de la mémoire collective.

Gratuité sur tous les sites de 10h à 18h, hors mention contraire

LE PROGRAMME

■ Château Musée Louis-Philippe

Visite libre d'un des derniers chantiers d'ampleur de l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, l'architecture se prolonge avec le végétal avec la visite libre du parc et jardin régulier.

■ Salle du Carrosse

Les collections des archives municipales et du Musée Louis-Philippe présentent une sélection de sources documentaires illustrant les projets architecturaux qui ont fait la ville d'Eu, troisième ville patrimoniale de la Seine-Maritime.

■ Théâtre Municipal du Château

« Vallée du verre, rêves de voyages d'une verrière à travers le siècle ». Pour le tombé de rideau de ce projet triennal, une dernière exposition vient clôturer ce programme culturel de territoire «La mémoire ouvrière et industrielle de la vallée du verre».

« Scène et coulisses » : visite commentée de l'histoire de cet ancien garde meuble du domaine royal de Louis-Philippe à la scène conventionnée d'intérêt national «texte et voix» d'aujourd'hui, pour découvrir la scène, la régie technique et les coulisses. Samedi et dimanche à 11h, 14h et 16h.

■ Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent O'Toole

Visite libre à la découverte de l'architecture, du gothique primitif au gothique flamboyant, un chef-d'œuvre normand.

Samedi et dimanche de 15h, 15h30, 16h, 16h30 et 17h, Le Musée Michel Ciry de Varengeville-sur-Mer vous fait découvrir l'œuvre de Michel Ciry.

■ Chapelle du Collège des Jésuites

Visite libre ; exposition des Photographes Eudois

■ Chapelle Saint-Laurent

Visite commentée, par les bénévoles de la paroisse, de l'édifice qui symbolise l'arrivée de Laurent O'Toole à Eu et rappelle la dévotion du culte rendu au Saint-patron de la collégiale Notre-Dame

■ Agglomération antique de Briga

Visite commentée par les bénévoles de la FATRA à travers les vestiges de cette étonnante ville antique, dotée de monuments publics et d'habitations, qui témoignent de l'ingéniosité et du savoir-faire de l'architecture gallo-romaine (temples, basilique, théâtres, habitations).

■ Hôtel-Dieu

Samedi de 10h à 11h30 et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h
Découverte des fonds de la Bibliothèque Pour Tous et du Fonds de la bibliothèque René Delorivière (fonds régional et historique)
Visite libre des extérieurs de l'ancien hospice du XVII^e siècle

FOCUS SUR...

concours photo



Pour souligner le caractère d'appartenance universelle des Patrimoines, dans le cadre de cette édition 2025 des Journées Européennes du Patrimoine sur la thématique de l'architecture, la ville vous propose de poser votre regard sur l'architecture eudoise. Les photos primées seront exposées dans la cour d'honneur du château.

Concours photo ouvert à tous, gratuit, jusqu'au 20 août
Conditions de participation et bulletin d'inscription à télécharger sur www.ville-eu.fr ou à l'accueil de la mairie.

sur les pas de saint-laurent

Un groupe de jeunes du Centre des Fontaines est parti sur les traces du Saint-Patron de la collégiale, Laurent O'Toole archevêque de Dublin, mort à Eu en 1180.

A travers l'héritage de cette figure de la médiation de foi et de paix, du Moyen à Age à nos jours, les petits ambassadeurs du Patrimoine eudois ont réalisé un film pour valoriser et transmettre ces incroyables patrimoines architectural, mobilier et immatériel. Le film sera diffusé à la collégiale et à la chapelle Saint-Laurent.

Arch'curieux à EU

Les petits ambassadeurs du patrimoine du Centre des Fontaines vous embarquent pour un rallye pédestre à la découverte des éléments architecturaux qui font la renommée patrimoniale de la ville d'Eu.

Samedi à 14h et 15h30 - départ de la MJC

si les rues m'étaient contées

Laissez-vous conter l'histoire de la ville à travers les noms de ses rues. Dimanche 10h30, départ place de l'Abbé Legris



Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent

EXPOSITION EXCEPTIONNELLE DE MICHEL CIRY

Co-organisateurs de l'exposition, la ville d'Eu, le musée Michel Ciry et la paroisse présentent jusqu'au 5 octobre 2025 « Valeureuses ». Un très bel hommage aux femmes de courage.

À travers les siècles, certaines figures féminines se sont dressées avec force, dignité et lumière face à l'adversité. Michel Ciry, artiste peintre, musicien et écrivain, leur rend hommage dans cette exposition exceptionnelle dédiée aux femmes de courage.

Par la puissance de l'huile et la profondeur du regard, l'œuvre de Ciry fait revivre ces femmes d'exception : la tendresse douloureuse de Marie, mère du Christ, la fidélité d'Antigone à sa conscience, la douceur combative d'une jeune mère, la rédemption lumineuse de Marie-Madeleine... Autant de visages où se mêlent souffrance, foi, et élévation intérieure. Installée dans le cadre majestueux de la collégiale de la ville d'Eu, l'exposition « Les valeureuses » invite chacun à une contemplation silencieuse et sensible. Elle ne propose pas seulement des portraits, mais des présences – intemporelles, incarnées – qui continuent de nous parler aujourd'hui.

Dans un monde souvent bruyant, Michel Ciry nous offre ici un chemin de beauté et de profondeur, à la rencontre de l'âme féminine dans ce qu'elle a de plus noble : le courage d'aimer, de résister, de croire.

Commissaire d'exposition :

Aurélien Giraud, directrice du musée Michel Ciry

www.museemichelciry.com

Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent

Jusqu'au 5 octobre 2025

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi 9h30-12h30 et 14h-18h; jeudi 9h30-12h30 et 14h30-18h, dimanche 14h-18h, entrée libre hors offices religieux.



Michel Ciry (31 août 1919, La Baule – 26 décembre 2018, Varengeville-sur-Mer) est une figure majeure de l'art contemporain français. Dessinateur, graveur, compositeur de musique, illustrateur, peintre, aquarelliste et écrivain, il se distingue par une œuvre profondément empreinte de spiritualité. Élève de l'École des arts appliqués de Paris, il a marqué son époque par la diversité de ses créations.

LA BELLE AFFICHE DU MURMURE DU SON

Il est fort à parier que la 23^e édition du festival « le Murmure du Son » se jouera cette année encore à guichets fermés les vendredi 11 et samedi 12 juillet 2025.

Les festivaliers ont entre autres rendez-vous avec Thomas Dutronc, Joeystarr, Marcel et son orchestre, Royal Republic, Tiken Jah Fakoly ou encore les Ogres de Barback.

Mais le Murmure du Son, c'est aussi un festival off entièrement gratuit : **la Rue des Murmures...** Durant deux jours, de nombreuses animations auront lieu dans le centre-ville de la ville d'Eu.

Plus d'infos sur : murmureduson.org



Thomas Dutronc ouvrira la 23^e édition du Murmure du Son.

AVANT L'OUVERTURE DE SES PORTES À 17H00
LE FESTIVAL LE MURMURE DU SON EMBRASE LA VILLE AVEC

FESTIVAL RUE DES MURMURES

VILLE D'EU · CENTRE-VILLE

VENDREDI 11 JUILLET	SAMEDI 12 JUILLET
FANFARE LA VASHFOL 11H30 > 12H15 ET 15H15 > 16H00 DÉAMBULATION DANS LA VILLE	BIZOUNOURS FUCEUR (PUNK ACOUSTIQUE) 12H00 > 13H00 SCÈNE CARPANORAMA PLACE G. LE CONQUÉRANT
MELTING POTES (POP/ROCK) 14H00 > 16H00 SCÈNE ABBÉ LEGRIS	FANFARE LA VASHFOL 12H30 > 13H30 ET 15H00 > 16H00 DÉAMBULATION DANS LA VILLE
PO'BOY (BLUES) 14H00 > 15H00 SCÈNE CARPANORAMA PLACE G. LE CONQUÉRANT	TONY (CHANSON FRANÇAISE) 14H00 > 15H00 SCÈNE CARPANORAMA PLACE G. LE CONQUÉRANT
LA BANDE À GASTON (REPRISES NINO FERRER) 15H00 > 17H00 SCÈNE CARPANORAMA PLACE G. LE CONQUÉRANT	HARMONIE MUNICIPALE DE LA VILLE D'EU 14H00 > 15H00 SCÈNE ABBÉ LEGRIS
VENDREDI 11 & SAMEDI 12 JUILLET 14H00 > 17H00 SQUARE DES ANCIENS HOSPICES LE MURMURE FAIT SON CIRQUE AVEC DIABOLIK CIRCUS STRUCTURES GONFLABLES DAVID ATELIER MAQUILLAGE POUR LES ENFANTS JEUX EN BOIS ET MODERNES AVEC ASSOCIATION RAYON DE SOLEIL BUVETTE ASSOCIATIVE CENTRE AÉRIE LA MÉTRAIE	GUINGUETTE SANS FIORITURES (ANIMATION ACCORDEON) 15H30 > 16H30 SCÈNE ABBÉ LEGRIS
	LES PTITS JÉSUS VOYAGEURS (POP/ROCK) 16H00 > 17H00 SCÈNE CARPANORAMA PLACE G. LE CONQUÉRANT

ET C'EST GRATUIT

Jusqu'au 7 septembre 2025 à la Chapelle du Collège

POINT D'ORGUE PAR CÉCILE GUÉRARD

Jusqu'au 7 septembre 2025, l'exposition Point d'orgue nous propose un temps suspendu. C'est une invitation à ralentir, à entrer dans un espace où passé et présent ne s'opposent plus, mais vibrent ensemble dans une même résonance.

La Chapelle du Collège d'Eu, construite en 1624 sous l'impulsion de Catherine de Clèves, devient le théâtre silencieux de cette traversée temporelle. Quatre siècles nous séparent de ses origines. Quinze générations. Une éternité, ou bien, si l'on change d'échelle, un fil continu que nous pouvons encore saisir.

Les vieilles pierres nous parlent – mais encore faut-il savoir écouter.

Dans la nef, l'installation de Cécile Guérard répond sans mots à nos questionnements du passé. Son orgue de couleurs capte la lumière du lieu pour en faire vibrer les mémoires. Suspendue, la structure dialogue silencieusement avec les vitraux et prolonge les rayures du temps. Par son architecture ouverte et ses interstices, cette œuvre laisse circuler la lumière, l'histoire, les sensations.

Deux œuvres installées dans le chœur de la chapelle prolongent un autre fil : celui d'un dialogue entamé en 2022 avec Michel Ciry, à l'occasion de l'exposition Chromatique au musée Michel Ciry (Varengueville-sur-Mer). Cécile Guérard poursuit ici cette conversation silencieuse avec l'œuvre du peintre, en écho à ses thèmes de prédilection – la lumière, la trace, l'intime vibration des couleurs.

Dans la base du chœur, ces nouvelles créations ouvrent un passage de plus entre passé et présent, entre voix anciennes et regards d'aujourd'hui.

Avec Point d'orgue, l'artiste nous offre une expérience sensible et méditative. Elle dessine un chemin à travers la mémoire et l'oubli, un espace où l'on peut accueillir ce qui vient et laisser s'éloigner ce qui pèse. Elle nous invite à faire place à un temps neuf, un temps vivant, où chaque silence devient présence.

A propos de cécile guérard

Née à Dieppe, Cécile Guérard vit et travaille à Vasterival, à Sainte-Marguerite-sur-Mer. Titulaire d'un DEA de philosophie



(Paris I Panthéon-Sorbonne, 1993) et diplômée du 3ème cycle de sciences politiques, elle travaille pendant 15 ans dans l'édition, et écrit. Elle est notamment l'auteur de « Petite philosophie pour temps variables » (La Table Ronde, 2000), « Philosophie légère de la mer » (Equateurs, 2007) et « La femme en bleu », (Albin Michel, 2003) roman sur l'acte créateur. Son dernier ouvrage « Varengueville-sur-Mer, Un jardin sur les falaises », réalisé avec le photographe Vincent Thibert a été publié aux Editions des Falaises (2021).

Parallèlement, Cécile Guérard n'a cessé de poursuivre son chemin de peinture, entamé en autodidacte à l'âge de 18 ans.

Elle commence par peindre à l'huile et au couteau, expose à plusieurs reprises à Paris et en Normandie.

A partir de 2012, changement de cap. Elle gratte la couche picturale de ses toiles. Fascinée par les éclats de peinture qu'elle recueille, elle se lance dans la recherche d'effets de matières, abandonne l'huile pour l'acrylique et met progressivement au point une technique novatrice, celle d'une peinture sans support. Elle poursuit son travail sur la matière et la couleur et introduit de nouvelles innovations avec la céramique.

L'exposition est à découvrir jusqu'au 7 septembre 2025 à la Chapelle du Collège, du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h ; les dimanches et jours fériés de 14h à 18h.

Commissaire d'exposition : Aurélie Giraud (directrice du musée Michel Ciry)

Scénographie : Emmanuelle de Laage (architecte d'intérieur)

L'IRLANDE, LA SÉRIE NOIRE ET DE BELLES RENCONTRES LITTÉRAIRES

Les 16 et 17 mai derniers, la ville d'Eu a vibré au rythme des mots et des rencontres littéraires à l'occasion de la 26^e édition de son Salon du Livre, un rendez-vous désormais incontournable pour les passionnés de lecture, petits et grands.

Organisé par la municipalité d'Eu, en partenariat avec la Maison de la Presse et la librairie L'Encre Marine, le salon avait cette année choisi de mettre à l'honneur l'Irlande et de célébrer les 80 ans de la Série Noire, célèbre collection de romans policiers français.

Parmi les temps forts du week-end, les visiteurs ont pu échanger avec Ruth Gilligan, autrice irlandaise du best-seller « Les Champs Brisés », et figure montante de la littérature anglophone contemporaine. Le polar était également à l'honneur, avec la présence remarquée de plusieurs auteurs de la Série Noire : Caryl Férey, Thomas Cantaloube, Saïd Khatibi ou encore Macodou Attolodé, tous venus partager leur passion pour le roman noir et le thriller politique.

Des plumes prestigieuses, des voix singulières

Le salon s'est également distingué par la richesse et la diversité de ses invités. Jean-David Morvan, scénariste prolifique de bandes dessinées, a évoqué sa collaboration avec Madeleine Riffaud, résistante et poétesse, dans une rencontre émouvante. Le public a également pu échanger avec Franz-Olivier Giesbert, journaliste politique et écrivain, ou encore Henri Sannier, visage bien connu du petit écran.

La littérature régionale n'était pas en reste : romanciers, illustrateurs, auteurs jeunesse ou essayistes locaux ont offert un bel aperçu de la vitalité littéraire en Normandie.

un salon vivant et engagé

Organisé sur deux jours, le salon ne s'est pas limité aux dédicaces. Tables rondes, conférences et échanges ont jalonné la programmation. Une soixantaine de lycéens ont ainsi participé à un atelier passionnant sur le roman noir, animé par Benoît Tadié et Patrick Raynal, en présence de Caryl Férey. Une belle opportunité pour les jeunes lecteurs d'échanger avec des auteurs engagés et de plonger dans les codes du genre.

Parmi les autres rencontres marquantes, on retiendra le témoignage poignant de Cathy Parry, née sous X, le regard politique de Rémi Cardon, auteur de *Être élu.e ? De la sueur et du bonheur*, ou encore la fraîcheur littéraire de Cécile Cayrel, jeune autrice de *Aveu de tendresse*.



Rencontre entre une soixantaine de lycéens et Caryl Férey.

un rendez-vous chaleureux et populaire

Avec une belle fréquentation et un public fidèle, cette 26^e édition du Salon du Livre d'Eu confirme son rôle de carrefour culturel en Normandie, conjuguant exigence littéraire, ouverture internationale et convivialité. Un événement qui continue, année après année, à faire rayonner les lettres dans un écrin patrimonial unique.

L'ACTUALITÉ CULTURELLE EN BREF

■ **Le feu d'artifice** célébrant la fête nationale sera tiré le lundi 14 juillet à 23h dans le parc du château.

■ Inspirée par le Japon, l'artiste ukrainienne **Neonila Yefimova** présente plusieurs peintures à l'encre et aquarelles jusqu'au 31 juillet dans le hall du Théâtre du Château, du lundi au vendredi, de 14h à 17h. L'entrée est gratuite.

■ **La grande braderie des commerçants** aura lieu le samedi 19 juillet 2025 de 9h à 18h dans tout le centre-ville. La manifestation est également ouverte aux particuliers. La place Guillaume le Conquérant et les rues Paul Bignon, Charles Morin, de l'Abbaye et de la Poste seront interdites à la circulation et au stationnement. Infos et inscriptions au 06 52 43 23 33

■ **Le 17^e rassemblement des Vieilles Soupapes du Val de Bresle** aura lieu le samedi 30 août 2025 dans la cour d'honneur du Château. L'association mettra cette année à l'honneur deux marques : Citroën qui fête ses 90 ans et Volkswagen qui souffle ses 50 bougies. A l'exposition de voitures anciennes, de cyclomoteurs et de motos s'ajouteront une balade, une bourse aux pièces et une animation rockabilly avec le groupe « The Black Prints ». Buvette et restauration sur place.

■ La ville d'Eu, en partenariat avec le comité de Dieppe de la société des membres de la Légion d'honneur, organise **un concert de sextuor de clarinettes de la Garde Républicaine le dimanche 7 septembre 2025 à 17h30 à la Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent**. Les bénéfices du concert seront reversés à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la mise au tombeau de la collégiale.

■ Histoire en Fête Normandie, en partenariat avec les Enfants de Rollon, organise **les 20 et 21 septembre 2025 dans le parc du Château un village viking et Normand** dans la perspective de préparer le millénaire de Guillaume le Conquérant et l'épopée normande. Activités familiales, buvette et restauration, entrée gratuite.

UNE DECLARATION EN MAIRIE EST OBLIGATOIRE

La déclaration d'un meublé de tourisme en mairie est obligatoire dès lors que le bien est une résidence secondaire, ou s'il est loué plus de 120 jours par an, dans le cas d'une résidence principale.



Il suffit d'adresser une déclaration simple auprès de la mairie. Un récépissé sera délivré dans un délai d'une dizaine de jours (pas d'attribution de numéro d'enregistrement). Il n'est pas nécessaire de faire une « demande de changement d'usage » du bien destiné à une activité de logement en meublé de tourisme.

La déclaration doit être faite au moins 15 jours avant la location. La déclaration simple de l'hébergement touristique doit être faite par le biais du formulaire CERFA N°14004*04.

Une fois le formulaire rempli, l'envoyer en recommandé avec accusé de réception ou le déposer en mairie accompagné d'une copie du titre d'identité.

Vous pouvez demander le classement de votre meublé de tourisme à l'organisme évaluateur accrédité ou agréé de votre choix (figurant sur les listes du site internet d'Atout France) à l'aide du formulaire CERFA N°11819*03.

L'organisme évaluateur visite le logement. Dans le mois suivant cette visite, il vous remet un certificat de visite.

Vous avez 15 jours à compter de la réception du certificat de visite pour refuser la proposition de classement. Passé ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

La décision est valable 5 ans.

Vous devez afficher la décision de classement de manière visible dans le meublé.

En cas d'absence ou d'insuffisance grave d'entretien de votre meublé, le préfet peut le radier de la liste des meublés classés.

Quelles sont les avantages du classement ?

Le classement d'un meublé de tourisme permet d'indiquer son niveau de confort et d'équipement au client. Il en existe 5 catégories (de 1 à 5 étoiles).

À savoir

Le classement permet parfois de bénéficier d'avantages fiscaux (exonération de taxe d'habitation et de la taxe foncière en ZRR, abattement forfaitaire sur les revenus de location pour les microentreprises). De plus, il permet d'éviter l'application d'une taxe de séjour majorée.

DÉCLARER UNE CHAMBRE D'HÔTES

La capacité d'accueil est limitée à 5 chambres et à 15 clients en même temps.

La location d'une chambre d'hôtes comprend **obligatoirement** la fourniture groupée d'une nuitée (incluant la fourniture de linge de maison) et du petit-déjeuner.

L'accueil doit être assuré par le loueur, qui habite sur les lieux. Chaque chambre d'hôte doit donner accès à une salle d'eau et à un WC.

Elle doit être en conformité avec les réglementations en vigueur dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité (sans frais supplémentaires) qui s'appliquent aux hébergements touristiques.

La dénomination table d'hôtes indique que le loueur de chambres d'hôtes propose une offre de repas. La table d'hôtes n'est pas un restaurant. C'est une prestation qui vient en complément de l'hébergement, réservée aux seuls occupants des chambres d'hôtes. Le repas doit être pris à la table familiale. Il doit être constitué d'un seul menu.

La table d'hôtes est soumise à un certain nombre de réglementations. Parmi elles :

- Obligation d'afficher et d'informer le consommateur sur les prix pratiqués (boissons comprises ou non, par exemple)
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (approvisionnement en eau potable, hygiène des surfaces et des ustensiles, installations sanitaires pour le personnel, ...)

Pour la vente d'alcool (vin ou bière) lors des repas, l'exploitant devra être titulaire d'une licence petite restauration ou d'un permis d'exploitation (permis à renouveler tous les 10 ans). La loi interdit pour une table d'hôtes de vendre des boissons alcoolisées de plus de 18°. La vente de boissons sans alcool est libre.

Ce repas peut être servi le midi ou le soir, à la convenance du loueur et de celle du client.

Proposer une table d'hôtes oblige à respecter les 4 règles suivantes :

- Menu unique (le client ne peut pas choisir son entrée, son plat ni son dessert)
- Service aux seuls occupants des chambres d'hôtes
- Table unique de restauration pour tous les hôtes
- Cuisine traditionnelle de qualité confectionnée avec les produits locaux du terroir.

Il suffit d'adresser une déclaration simple auprès de la mairie. Un récépissé sera délivré dans un délai d'une dizaine de jours (pas d'attribution de numéro d'enregistrement).

La déclaration doit être faite au moins 15 jours avant la location.

La déclaration simple de l'hébergement touristique doit être faite par le biais du formulaire CERFA N°13566*03.

Une fois le formulaire rempli, l'envoyer en recommandé avec accusé de réception ou le déposer en mairie accompagné d'une copie du titre d'identité.

Une chambre d'hôtes est toujours un hébergement touristique non classé. En effet, pour les chambres d'hôtes, il n'existe pas de classement selon le système d'accréditation officiel (étoiles) qui s'applique aux hôtels, campings et meublés de tourisme.

Toutefois, il existe de nombreuses démarches possibles de labellisation privées (marques, chartes, labels).



Arbre de Noël des quartiers

INSCRIVEZ VOS ENFANTS !

La municipalité de la ville d'Eu et les associations de quartiers préparent l'arbre de Noël qui aura lieu le dimanche 14 décembre 2025 à 14h à la Salle Michel Audiard. Afin de passer la commande des jouets dans les meilleurs délais, nous vous prions de bien vouloir remplir le coupon réponse ci-dessous.

COUPON REPONSE

***A retourner avant le 31 juillet, à M. Pascal DUBOIS – Service Animation – Mairie d'Eu.**

***Pour des raisons d'organisation, les coupons réponses retournés après le 31 juillet ne seront pris en compte sous aucun prétexte.**

Renseignements au : 02.35.86.44.00

Nom et Prénom des parents :

Adresse :

Adresse mail (important pour transmettre les infos) :

Quartiers : Mont-Vitôt / La Busine / le Champ de Mars / St Laurent / Centre-Ville / Parc St Croix

***Cocher la case correspondant à votre quartier**

Veillez svp écrire en lettres capitales, merci

Naissance de	2013 à 2016	2017 à 2019	2020 à 2022	2023 à 2025
Tranche d'âge	9 à 12 ans	6 à 8 ans	3 à 5 ans	0 à 2 ans
Nombre d'enfants				
Nom et Prénom de l'enfant et date de naissance				
Précisez le sexe (F) ou (G)				

ETAT CIVIL

Naissances

BEUNS Evan le 21 avril
COLLASSE Alice le 26 avril
COURVALET Matéo le 6 avril
CUREAU Anastasia le 6 mars
FLECHELLE Mylan le 2 avril
GODARD Leewane le 22 mars
HERMANS Gaspard le 18 mai
MANNEVILLE Malia le 23 avril

Décès

Ils nous ont quittés :
BEAUPUY Arlette le 17/05/2025
BENOIT Thérèse le 14/05/2025
BERTIN Fabrice le 04/03/2025
BLONDIN Jean-Jacques le 06/04/2025
BOIMARE Jocelyne le 26/05/2025
BONNIER Jean-Louis le 16/03/2025
BOUCLET Daniel le 13/05/2025
BOURDEL Françoise le 03/05/2025
BOURSE Jacques le 12/04/2025
BRAILLY Claude le 06/04/2025
CARPENTIER Ginette le 19/05/2025
CARPENTIER Jacques le 06/04/2025
COINTÉ Madeleine le 27/04/2025
COURVALET Gérard le 08/03/2025
COURVALET Gilbert le 27/05/2025
DAVENET Andréa le 29/05/2025
DELÉPINE Jacqueline le 12/04/2025
DÉLIER Robert le 07/03/2025
DERAMBURE Micheline le 23/05/2025
DUBOIS Françoise le 11/04/2025
DUCHAUSOY Sébastien le 27/03/2025
DUFOUR Clément le 26/04/2025
DUHAMEL Jacqueline le 02/03/2025
FOSSÉ Claudine le 26/04/2025
GAUCHET Claude le 13/03/2025
GOMEZ Karine le 14/05/2025
GOVILLÉ Claude le 24/03/2025
HANZARD Denise le 18/03/2025
HESSE Emmeline le 20/03/2025
HOLLEVILLE Chantal le 12/05/2025
LAMARCHE Gaston le 04/05/2025
LAVOISIER Simone le 09/05/2025
LE CARPENTIER DE SAINTE OPPORTUNE Thérèse le 05/04/2025
LEBEL Martine le 03/05/2025
LEFÈVRE Claude le 23/05/2025
LELONG Madeleine le 06/04/2025
LEVASSEUR Simone le 22/03/2025
LOUSSOUARN Anick le 12/03/2025
MAGNIEZ Arlette le 19/05/2025
MAILLARD Marie le 27/03/2025
MOUQUET Mauricette le 09/03/2025
OSCHÉ Michel le 02/03/2025
PETIT Geneviève le 28/03/2025
PLOUARD Monique le 05/04/2025
PREVOT Robert le 22/03/2025
SIKON Bénédikte le 24/03/2025
SINOUE Albert le 12/04/2025
TEXIER Germaine le 08/03/2025
THEBAULT Jean-Pierre le 31/05/2025
VIEUXBLED Jacques le 29/04/2025
WALLET Monique le 22/05/2025

VERS LA MISE EN PLACE D'UN PERMIS DE LOUER

La loi ALUR de 2014 et son décret de 2016 permettent aux collectivités de lutter contre l'habitat indigne en instaurant un «permis de louer», soit une autorisation préalable à la mise en location de certains logements. La Ville d'Eu, engagée dans l'amélioration de l'habitat via l'OPAH-RU, souhaite appliquer ce dispositif pour renforcer le contrôle du parc locatif privé sur son territoire.



Le permis de louer ne concernera que les logements privés, à l'exclusion :

- des logements sociaux,
- de ceux conventionnés avec l'État,
- des logements touristiques ou baux commerciaux non utilisés comme résidence principale.

Pour les logements concernés, le propriétaire devra demander une autorisation avant chaque nouvelle mise en location. Une visite du logement sera effectuée et un avis (favorable, défavorable ou avec prescriptions) sera rendu dans un délai d'un mois. La demande est gratuite. L'objectif est de prévenir la location de logements indignes, d'améliorer la qualité du parc locatif, et de valoriser le territoire.

La Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS), compétente en matière d'habitat, est la seule habilitée à mettre en place ce dispositif. La Ville d'Eu a donc demandé à la CCVS de lui déléguer la gestion du permis de louer, comme le permet la loi ELAN.

Après l'accord de la CCVS, une campagne de communication de 6 mois devra être lancée, en vue d'une mise en place expérimentale du dispositif en 2026.

LA VILLE ENSEMBLE

De plus en plus de gens boudent les élections locales. On entend souvent dire : « Franchement, à quoi ça sert ? Est-ce que nos élus peuvent encore changer quelque chose ? »

Effectivement, la tâche est loin d'être facile...

Aujourd'hui, les élus locaux ont de moins en moins de moyens d'actions, même à l'échelle communale. Car l'État, tout en réduisant les aides financières, leur demande de continuer à assurer les mêmes missions : entretenir les écoles, les bâtiments publics, la voirie communale, les trottoirs... ; assurer les services publics, la surveillance du bâti... ; appliquer des règles nationales souvent contraignantes et incompréhensibles ; et gérer tous les imprévus du quotidien.

Bref, on leur demande de faire toujours plus, avec toujours moins.

Résultat : ils passent souvent plus de temps à éteindre les incendies qu'à construire de nouveaux projets, et s'attirent les foudres de la population lorsqu'il doivent faire appliquer des mesures impopulaires.

Et c'est ce dont peu de monde a vraiment conscience.

Néanmoins, il reste encore quelques leviers d'action : soutenir les petits commerces et les associations ; dynamiser l'économie locale ; rendre les quartiers plus agréables et plus justes ; agir pour le développement durable, sans oublier la réalité du terrain ; aider ceux qui galèrent, au lieu de les pointer du doigt.

Mais tout ça demande du courage. Il faut oser sortir des sentiers battus, écouter les gens, et surtout, travailler et bâtir avec eux.

Parce qu'au fond, même si le maire et les élus n'ont pas tous les pouvoirs, avec les citoyens à leurs côtés, ils peuvent encore faire bouger les lignes.

Et même si ce n'est pas simple tous les jours, nous sommes là, nous nous nous retrouvons les manches au quotidien, avec tous les services et employés communaux, et nous agissons pour améliorer la vie ici, pour vous, pour nous, les Eudois.

AGIR POUR EU.X

Après un hiver terne, voilà que les saisons se suivent et nous apportent de la luminosité pour la journée, à défaut de lumière la nuit.

Cette fin d'hiver nous a été propice à examiner le bilan de la majorité à travers le Compte Administratif de notre commune. Des recettes fiscales supplémentaires, une économie sur le coût de l'énergie, la vente de patrimoine Eudois, permettent à l'équipe en place d'équilibrer forcément les comptes. Mais nous avons aussi des dépenses mal maîtrisées, la charge salariale, les fêtes et animations, la culture, les festivités sont très soutenues. Même si les Eudois apprécient, il faut savoir garder raison dans le niveau de la dépense.

La vente du patrimoine Eudois sert à combler les trous, et le produit de ces ventes est dilué dans les comptes. Souhaitons que la vente du Lycée ne suive pas le même chemin que toutes les ventes réalisées pendant cette mandature.

Nous resterons vigilants.

Bon été à toutes et tous.

BIEN VIVRE À EU

La précampagne électorale municipale est lancée avec 3 listes de Droite et du Centre en présence.

Stéphane Accard, conseiller municipal qui représente les électeurs Républicains avec 22 % des suffrages à l'élection législative de 2024, Robin Devogelaere Conseiller Régional UDI qui représente les électeurs du Centre avec 10 % des suffrages à l'élection législative de 2022 et Joël Duchaussoy, conseiller municipal de la liste « Bien Vivre à Eu » représentant les électeurs Rassemblement National avec 30 % des suffrages obtenus par le nouveau Député Rassemblement National.

Les électrices et électeurs partageant les valeurs de Droite, voire de gauche modérée, souhaitent le retour d'une nouvelle municipalité d'union des Droites et du Centre.

Sachant qu'aucune liste n'obtiendra seule 50 % des suffrages, la stratégie gagnante est de fusionner les 3 listes au second tour de l'élection.

Joël Duchaussoy demande aux deux autres candidats d'annoncer clairement et, dès maintenant, leur décision aux Eudois et Eudoises.

Le candidat de la liste arrivée en tête au premier tour prendrait la tête de la liste fusionnée et par conséquent serait le candidat légitime à son élection de Maire.

Le programme commun présenterait les priorités des 3 listes. Par exemple les priorités de « Bien Vivre à Eu » : rétablir le service public de l'éclairage de nuit et geler les impôts fonciers pour les 6 années à venir.

VILLE D'EU DYNAMIQUE

Chères Eudoises, chers Eudois, Je tiens à revenir sur le Conseil Municipal du 10 avril. J'ai exprimé mon désaccord concernant le budget alloué à la culture 1,45 M€,

En tant qu'artisan frigoriste et restaurateur, j'aborde les décisions municipales avec une expérience concrète des contraintes budgétaires, apportant une voix issue du monde du travail indépendant à cette assemblée.

Cependant, les propos tenus lors du dernier conseil dépassent le cadre du débat démocratique. Monsieur Martin m'a comparé publiquement à un nazi, faisant référence à Joseph Goebbels, ministre de la propagande nazie. Il a affirmé : « Vous avez constamment émaillé votre discours en critiquant la culture. Je me disais que vous me faisiez penser – j'ai oublié son nom – à ce nazi du temps d'Hitler qui disait : 'Quand j'entends parler de culture, je sors mon pistolet'. »

Ces mots sont une injure grave. Je suis choqué par l'absence de retrait de ces propos, le silence de Monsieur le Maire et l'inaction des conseillers de la majorité. En conséquence, j'ai déposé plainte pour injure publique auprès du procureur de la République.

Comparer un élu démocratiquement mandaté à un criminel nazi pour une opinion différente est inacceptable et porte atteinte à notre démocratie locale. Je continuerai à siéger, à défendre mes idées et à vous contredire si nécessaire, mais toujours avec respect.

Du côté des archives...



LA VILLE D'EU DEPUIS LA RÉVOLUTION

En 1897, Paul Cagé, passionné d'histoire et conseiller municipal, fait imprimer un opuscule d'une quarantaine de pages s'intitulant **LA VILLE D'EU DEPUIS LA RÉVOLUTION PAR UN CONSEILLER MUNICIPAL**. Cet opuscule sera édité à 100 exemplaires seulement.

Partie III

La ville d'Eu fut, jusqu'en 1789, la capitale du comté de ce nom, dépendant du duché de Normandie. Ce comté comprenait en dehors d'Eu, son chef-lieu, deux villes : Tréport et Blangy ; trois bourgs : Foucarmont, Criel et Grandcourt ; et environ 85 paroisses, sur une superficie totale de 32 lieues carrées (env. 480 km²).

Depuis 1775, le comté d'Eu appartenait à Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Châteaullain, d'Aumale, d'Amboise et de Gisors, prince d'Anet, comte d'Eu, Dreux, Armainvilliers, Crécy-en-Brie et Brie-Comte-Robert, baron de Sceaux, Lésigny et autres lieux, chevalier des Ordres du Roy et de la Toison d'Or, Amiral et Grand Veneur de France, Gouverneur et Lieutenant-Général pour Sa Majesté en la province de Bretagne.

Le duc de Penthièvre était le fils du comte de Toulouse, l'un des légitimés de Louis XIV et de Mme de Montespan. Il avait épousé en 1744 Marie Thérèse Félicité d'Este et de Bourbon, dont la mère, Mlle de Valois, était l'une des filles du Régent, et l'aïeule, Mlle de Blois, était aussi une légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan.

Veuf dès 1754, le duc de Penthièvre mourut dans son lit à Vernon le 4 mars 1793, âgé de 67 ans, ne laissant pour héritière qu'une seule de ses sept enfants, mariée en 1769 au duc de Chartres, devenu duc d'Orléans (Philippe-Egalité) duquel elle avait trois fils : les ducs de Chartres (plus tard Louis-Philippe 1er), de Montpensier et de Beaujolais ; plus une fille, la princesse Adélaïde.

A SUIVRE...



La famille du duc de Penthièvre ou La tasse de chocolat, Jean-Baptiste Charpentier le Vieux, 1768.